

ADSL : le coût du dégroupage officiellement revu à la baisse

Cette fois, c'est validé. France Télécom a publié [ses tarifs 2012](#) de prestation en direction des opérateurs. Il en ressort une baisse des coûts du dégroupage qui permet aux opérateurs alternatifs de commercialiser leurs services triple et quadruple play. La location de base de la ligne téléphonique passe de 9 euros à 8,80 euros hors taxes par mois comme [nous le soulignons précédemment](#). Inutile de préciser que les abonnés ne verront pas la différence sur leur facture.

Cette décision est approuvée par l'Arcep (ou plutôt prise en concertation avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Celle-ci souligne que si le modèle de calcul des coûts de France Télécom « *n'induit ni sur-rémunération, ni provision pour renouvellement* », il prend désormais en compte la longévité accrue du génie civil (réutilisable dans le cadre du déploiement des câbles optiques) et l'obsolescence accélérée des câbles en cuivre appelés à être remplacés par la fibre. La durée d'amortissement du premier passe ainsi de 40 à 50 ans et de 25 à 13 ans pour le second. « *Cet allongement programmé devrait orienter à la baisse les tarifs du dégroupage total établis par France Télécom, au-delà de 2012* », note l'Autorité.

Un prix surévalué de 2 euros

Au final, il en résultera un allègement des charges des opérateurs alternatifs de plus de 50 millions d'euros en 2012. Une paille au regard des 2,4 milliards d'euros du chiffre d'affaires généré par le service. Une modification que France Télécom appliquera rétroactivement au 1er janvier 2012 alors que les nouveaux tarifs du reste des services de l'opérateur ne prendront effet qu'à partir du 1er février prochain.

Cette décision était très attendue par les opérateurs alternatifs... qui risquent néanmoins de toujours considérer le coût de la ligne comme prohibitif. Le coût de location de la paire de cuivre est d'ailleurs sujet à débat. Professeur de sciences économiques à la Sorbonne, **Laurent Benzoni** estime le prix actuel de location de la boucle locale surévalué de 2 euros (1,80 euro désormais). Il s'appuie notamment sur les méthodes de calcul de l'Ofcom (l'équivalent britannique de l'Arcep) pour justifier ses propos.

Pour autant, « *baisser le tarif de l'accès à la boucle locale cuivre n'est pas souhaitable, [écrit](#) l'universitaire. Cela altère la compétitivité de la fibre et retarde la migration vers le très haut débit.* » Il propose alors d'affecter le surcoût à un « fonds fibre » dédié à l'aménagement numérique du territoire. Ce qui dégagerait entre 600 et 800 millions d'euros par an consacrés à la fibre. Soit l'équivalent des besoins annuel pour achever en 13 ans le déploiement d'un réseau FTTH (fibre à domicile) en France, selon l'Arcep. Une proposition qui n'a, pour l'heure, pas été retenue par le régulateur.